

1 Commande Publique

1.1 Marchés publics

N° 30-2024

DECISION DU PRESIDENT

Attribution du marché « Définition d'une stratégie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire de la CCPAVR et élaboration d'un plan d'actions »

Le Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU les articles L.5211-1, L.5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° concernant la mise en œuvre d'une procédure adaptée ;

VU le Code de la commande publique et notamment l'article R.2123-5 relatif aux négociations ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022, rendue exécutoire le 03 octobre 2022, déléguant à Monsieur le Président pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quelle que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT la procédure de commande publique pour le marché « Définition d'une stratégie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire de la CCPAVR et élaboration d'un plan d'actions » lancée en procédure adaptée, avec une date limite de remise des offres fixée au jeudi 7 mars 2024 ;

CONSIDERANT que les six offres, réparties sur les quatre lots, ont été reçues dans les délais ;

CONSIDERANT que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir : 40 points pour le prix des prestations et 60 points pour la valeur technique (méthodologie des différentes phases et pragmatisme de l'approche ; équipe dédiée aux missions, compétences et expériences des moyens humains affectés à l'étude et nature des moyens techniques envisagés) ;

CONSIDERANT que des négociations ont été menées sur le prix ;

TENANT COMPTE du rapport d'analyse des offres et plus précisément du classement des offres suivant :

Pour le lot 1 (avec PSE) :

1. CITTANOVA – SIRET 528 298 342 00080 avec 100,00 points.
2. TERROÏKO – SIRET 753 785 252 00036 avec 98,50 points.
3. BIOTOPE – SIRET 390 613 610 00448 avec 81,94 points.

Pour le lot 2 :

1. TERROÏKO – SIRET 753 785 252 00036 avec 100,00 points.

Pour le lot 3 :

1. GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND – SIRET 422 845 123 00039 avec 100,00 points.

Pour le lot 4 :

1. TERROÏKO – SIRET 753 785 252 00036 avec 100,00 points.

CONSIDERANT l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le jeudi 28 mars 2024 ;

DECIDE

Article 1 : De tenir compte de l'avis des membres de la Commission d'Appel d'offres et d'attribuer le marché n° 2024-01-CC « Définition d'une stratégie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du territoire de la CCPAVR et élaboration d'un plan d'actions » de la manière suivante :

Lot 1 : étude trame verte et bleue avec prestation supplémentaire éventuelle	CITTANOVA 74 Boulevard de la prairie au Duc 44200 NANTES contact@cittanova.fr SIRET : 528 298 342 00080
Lot 2 : étude batrachologique	TERROIKO (mandataire du groupement) 2 Place Dom DEVIC BP 26 81540 SOREZE SIRET : 753 785 252 00036 ASSOCIATION 1001 LEGUMES (cotraitant) CPIE Terres de l'Eure Le Potager de Beaumesnil 7 Rue des Forges 27410 MESNIL-EN-OUCHÉ SIRET : 498 369 495 00029
Lot 3 : étude mammalogique	GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND 32 Route de Pont-Audemer 27260 EPAIGNES SIRET : 422 845 123 00039
Lot 4 : étude bioacoustique	TERROIKO (mandataire du groupement) 2 Place Dom DEVIC BP 26 81540 SOREZE SIRET : 753 785 252 00036 MELOTOPIC / Olivier SWIFT (cotraitant) Chemin de Crête - La Gouteyre 65330 BONREPOS SIRET : 838 796 647 00017

Article 2 : Le marché est à prix forfaitaires et à prix unitaires comme d'engagement. Le montant total s'élève à 148 614,55 € HT soit 166 650,55 € TTC réparti de la manière suivante :

Lots	Montant forfaitaire
Lot 1 : étude trame verte et bleue (avec prestation supplémentaire éventuelle)	65 255,00 € HT soit 78 306,00 € TTC
Lot 2 : étude batrachologique	16 000,00 € HT soit 16 000,00 € TTC
Lot 3 : étude mammalogique	42 434,55 € HT soit 42 434,55 € TTC
Lot 4 : étude bioacoustique	24 925,00 € HT soit 29 910,00 € TTC

Article 3 : L'exécution du marché débute à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 4 : Ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché sera notifié aux entreprises attributaires du marché.

Article 6 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Fait à Pont-Audemer, le 19 avril 2024

Le Président,

Francis COUREL

